Coronavirus

GT PRA et CTSD du 6 et 7 mai 2020 de la DI Ile-de-France

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu du GT sur le Plan de Reprise d'Activité et du CTSD des 6 et 7 mai 2020 tenus en audioconférence

Déclaration Liminaire

SOLIDAIRES Douanes l'a martelé depuis le début de cette crise sanitaire pandémique, et alors que son terrible bilan dépasse probablement les 30 000 personnes décédées (en incluant les décès à domicile, dont le décompte est encore en cours) : il n'y a de déconfinement possible qu'en privilégiant et garantissant la santé et la sécurité de la population.

A ce titre, la santé des agents des douanes, rouage essentiel à cette reprise voulue politiquement et économiquement à toute force... Mais pas à n'importe quel prix pour nous, la vie n'étant pas une marchandise!
Il est donc en premier impératif que tous les moyens de protections, validés scientifiquement comme réellement efficaces, soient disponibles pour les personnels des douanes travaillant en présentiel.

Pour le reste, nous interviendrons sur les thématiques concernant cette région aux contraintes particulières qu'est l'Île-de-France. Région rappelons-le la plus touchée par la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, alors que le gouvernement appelle à un effort commun sans précédent, il sème la zizanie (diviser pour mieux régner, quand on a été si mal élu, au fond ?) avec son ordonnance inouïe sur la saisie des congés/RTT de celles et ceux qui ont été en première ligne : quelle petitesse, quel manque de sagesse !!!
Il en va de soi que SOLIDAIRES la condamne et la combattra par tous moyens.

Chiffres de la DI

Le plateau de la pandémie se conforte dans la région Ile-de-France. Comme le gouvernement l'a confirmé ce jour lors de son allocution, et contre toute attente, il n'y a pas de baisse significative :

- 218 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont environ au nombre de trois par bureau) ;
- 546 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 288 agents SURV pour baisse d'activité ;
- 331 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 16 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- Une centaine d'agents sont considérés du fait de leur état de santé comme « fragile ».

Organisation de la reprise d'activité

Diffusion d'information

La période du 16 mars au 17 avril 2020 étant passée, tous les agents en mesure de travailler seront recontactés pour la reprise d'activité.

Le DI réaffirme que le 11 mai, il n'y aura pas une reprise à la normale. Il s'agit d'une reprise compte tenu de la pandémie avec de nombreuses incertitudes.

Les consignes données par celui-ci sont claires et bienveillantes, dans un contexte où nombre d'agents sont inquiets de l'évolution de la situation. En effet, entre le sujet des transports en commun et celui de la garde d'enfants (donc les possibilités matérielles d'arrivée/départ en service de tous les personnels), il n'est pas question leur mettre une pression supplémentaire !

Le DI précise que dans la continuité de service, « *l'heure est à l'écoute des agents, de leurs contraintes et les chefs de service ont toutes les marges de manœuvres pour ce faire* ».
Les organisations syndicales, qui ont été destinataires d'une note en ce sens, saluent ce bon sens.

La DG souhaite que tous les agents connaissent leur position administrative pour le lundi 11 mai avant le week-end prolongé du 8 mai. Les DR ont donnés ordre que des mails individuels (ou par appel téléphonique) soient envoyés en ce sens. Aussi, un mail sera envoyé à tous les agents de la DI pour leur rappeler, les points importants en vue de la reprise d'activité.
Des autorisations de déplacement de l'employeur seront également diffusées par mail aux agents de la DI d'ici lundi en cas de besoin.

Présentiel

Les agents ne seront pas obligés de revenir travailler en présentiel le 11 mai. Il faudra privilégier les possibilités de maintien du télétravail, prendre en compte les capacités d'accueil des services avec les distanciations sociales de sécurité, etc.
La direction n'est pas contre procéder en vacation par demi-journée, afin d'éviter au maximum que les agents se croisent ou qu'ils empruntent tous les transports en commun aux heures de pointe. Le DI compte faire preuve de souplesse dans la gestion de la reprise d'activité.
Aussi il n'envisage pas que les agents SURV soient pénalisés par des vacations réduites.
Il faut préparer la remontée en charge des effectifs SURV en présentiel, tout en continuant d'assurer la sécurité des agents. Puis, restera à régler le sujet des ASA pour baisse d'activité.

SOLIDAIRES Douanes précise que dans les unités où il n'y a pas eu de roulement pour assurer le présentiel, les agents confinés peuvent présenter un risque de perte de lien voir de sens du collectif de travail. Il est donc indispensable que les roulements entre télétravail et présentiel soit poursuivi ou mis en place quant ils le peuvent.
Le DI précise que la DG a donné des consignes pour remettre les agents qui ont été éloignés longtemps du présentiel, dans une perspective de vie administrative. A l'inverse, ceux qui ont vécu trop de présentiel durant la crise seront relevés en priorité. En pratique, les DR vont autant que possible privilégier le télétravail après la date du 11 mai. Des renforts en présentiel seront organisés ponctuellement, afin de soutenir les agents.

Les services des Douanes reprendront progressivement leurs activités en suivant la reprise économique du pays. La reprise d'activité dépendra de l'ouverture des établissement scolaires et de la possibilité de garde des enfants de moins de 16 ans, et spécifiquement pour la région Île-de-France de la gestion des flux d'usagers dans les transports en commun :

- Les établissements scolaires (écoles/collèges/lycées) seront ils ouverts ? Tous les jours ou par intermittence ? Quels enfants seront concernés ? Les parents accepteront-ils de mettre leurs enfants dans les établissement scolaires ?
Les réponses à ces questions conditionneront la possibilité de présentiel pour les agents parents de ces enfants.
NB : Avant le 2 juin, les ASA pour gardes d'enfant perdurent mais à compter du 2 juin, les parents qui souhaitent garder leurs enfants devront justifier qu''ils n'ont pas la possibilité de les faire garder ou de les mettre à l'école, ou alors isl poseront de congés.

- La disponibilité des transports en commun est le point crucial pour toute reprise d'activité économique et donc douanière.
Dans les transports en commun, pas de garantie/possibilité de distanciation sociale, notamment au moment de la montée et de la descente des rames.

- Les déplacements à vélo seront privilégiés, des places de parking à vélo seront aménagées partout où cela est possible. Aussi les déplacement à pieds seront encouragés avec bienveillance quant aux horaires.
Un risque de report massif des usagers sur la voiture est à prévoir, avec l'engorgement des axes franciliens par conséquence.

Position des agents

Pour les agents recensés « fragiles », un certificat médical est obligatoire pour la reprise du travail, qu'il s'agisse d'une reprise en présentiel ou en télétravail. Ces certificats n'ont pas à préciser les données médicales et pathologies afférentes.
Pour être déclaré « personne fragile », il est nécessaire d'avoir un avis médical, exception faite pour les femmes enceintes qui le sont considérées d'office. En tout état de cause, ce statut ne doit pas être un obstacle pour le télétravail.

SOLIDAIRES Douanes revient sur les choix opérés dans l'urgence par les chefs de services en début de confinement, choix qui ont privé nombre d'agents de la possibilité de télétravailler.
Le DI maintient son positionnement, qui sera de rester juste en examinant avec bienveillance chaque situation. Ainsi, posséder le matériel requis ne sera pas automatiquement synonyme de reconnaissance du télétravail ; ce sera le travail fourni effectivement (et non sa quantité nécessairement) qui sera observé.

SOLIDAIRES Douanes insiste sur le fait que nombre d'agents étaient volontaires pour télétravailler. Ces agents ne peuvent donc pas être pénalisés de ne pas avoir reçu de travail de la part des opérateurs ou de leurs chefs de services. Si nous comprenons bien le DI, ce qui comptera donc, en définitive, sera, comme l'a chanté le poète, « *l'envie d'avoir envie* » manifestée durant la crise...

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur la situation des agents de la SURVEILLANCE qui du fait de leur statut ne peuvent télétravailler. Pour SOLIDAIRES Douanes, c'est inadmissible qu'une discrimination de fait mène à une sanction.
Le DI reconnaît que la position d'ASA pour baisse d'activité est la plus complexe. En effet, la SURV n'a pas le choix. Et les agents pourraient être sanctionnée sans avoir eu la possibilité de faire autrement ! Et le DI précise par ailleurs qu'il y a 23 agents SURV fragiles dans la DI... A cet égard, il est possible que des taches administratives soient dévolues aux agents SURV, dans une certaine mesure. Le DI précise que le sujet est à l'étude.

Un autre syndicat suggère que cette période soit mise à profit pour bénéficier de formation/mise à niveau sur les procédures métiers en surveillance. Le DI répond que cette proposition n'est pas impossible à mettre en œuvre à condition de la piloter.

SOLIDAIRES Douanes insiste sur le fait que parallèlement à l'ordonnance sur le retrait de congés/RTT, les agents de la SURV sont « agacés » de ne jamais être évoqué dans les mails de la DI ayant pour objet « les agents d'Île-de-France face à la crise du COVID 19 ». En effet, les agents de la surveillance sont les plus nombreux de la DI à travailler en présentiel et les plus exposés au virus du fait de contrôle des personnes.

Pour l'ensemble des agents, SOLIDAIRES Douanes réitère sa remarque déjà faite au cours de cette crise : ce n'est pas au agents de se déclarer volontaires, comme les tâcherons du 19eme siècle. Les fonctionnaires obéissent aux ordres (tant qu'ils ne contreviennent pas à la loi). Mais l'obligation qui incombe statutairement à l'administration est de les placer dans une position de travail, s'ils ne sont pas empêchés pour raisons de santé ! Dès lors, ils ne sauraient être sanctionnés si l'administration choisit de ne pas les placer dans une situation de travail effectif !

Enfin, concernant la période estivale, la DI précise qu'il faudra assurer la continuité des services, si l'activité repart : cela pourrait impacter la pose des congés (enfin, ceux restants !).

Ordonnance sur le retrait des congés/RTT

La note DG sur le retrait des congés/RTT est sortie (cf PJ et annexes), elle incluent la période du 16 mars à la fin de la période d'urgence sanitaire :

- Les agents ayant été en ASA sur toute la période pourraient perdre 5 + 5 jours de CA/RTT (sauf pose de congés volontaires). Ils seront imposés par le chef de service après avoir prévenu par mail l'agent au moins 1 jour franc avant…
- **Les agents considérés comme télétravailleurs** sont « *les agents ayant maintenu un lien permanent avec le service, ayant été régulièrement sollicités et ayant contribué à l'activité du service en produisant les travaux demandés depuis leur domicile quel que soit le matériel utilisé (portable de service ou matériel informatique personnel, qu'ils aient un accès à RAPIDO ou non, avec accès à la messagerie professionnelle) et restant joignable par téléphone, fixe ou portable ; et les stagiaires en formation qui ont suivi des cours en e-formation.* » et **seront à ce titre exonérés de retenue de congés**.
- **Pour les agents ayant alternés** entre les 2 statuts, ASA et présentiel et/ou télétravail, **il y aura un prorata temporis des ASA sur les jours ouvrés/heures dues sur la période**. Cela en déduisant les CMO des jours dus, en objectivant chaque situation en concertation avec chaque agent, et avec une harmonisation par service…
  Ces calculs risquent d'être parfois dignes d'un tir de fusée (… ou d'un pétard mouillé ?!?).
  Ainsi, « *Pour les agents de la branche SURV ainsi que pour les agents aux horaires atypiques, il se fera en fonction du nombre d'heures dues au titre du régime de travail sur la période.* ***Toutefois, pour les agents alternant l'exercice de leurs fonctions avec des ASA pour baisse d'activité, afin de rester mobilisables durant les deux périodes*** *[16 mars/16 avril et 17 avril à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou reprise du travail en conditions normales]* ». Ces calculs se feront pour chacune des 2 périodes, et **l'imputation pour la seconde période sera régularisée a priori avant le 30 mai pour la pose forcée des congés**.
- Les agents mobilisés sur le PCA puis le PRA ne pouvant alimenter leur CET en janvier 2021 faute d'avoir pu consommer 20 jours de congés sur l'année 2020 par nécessité de service, pourront les reporter sur 2021.
- Une fiche individuelle sera communiquée à chaque agent récapitulant sa position : en AG/CO, elle régularisera définitivement l'imputation éventuelle des congés pour la première période, pour les SURV, une fiche sera gardée pour venir en imputation du solde annuel automatisé de CA/RTT au 31/12/2020 ;

Télétravail

En SURV, seuls le CSDS et l'agent côtateur pourront de fait bénéficier de la position de télétravail.
Pour SOLIDAIRES Douanes, la position de télétravail ne saurait se cumuler avec celle de garde d'enfants, notamment si les enfants concernés sont en bas âge. En cas d'accident domestique, et au-delà du drame, qui serait responsable ? Juridiquement, n'est-ce pas du travail dissimulé ?
S'il existe deux positions administratives différentes, c'est bien pour que les employeurs ne contournent pas la loi (sur les temps de travail et de repos).

SOLIDAIRES Douanes précise que ce sujet et cette crise révèle inévitablement celui du niveau des effectifs, car lorsqu'une telle crise survient, on ne peut savoir qui sera mobilisé, malade ou contraint familialement. Gouverner c'était prévoir Il faudra donc prévoir de muscler les services estimés prioritaires, que l'administration souhaite maintenir notamment en cas de futur crise!

La DI souhaite équiper tous les postes d'ordinateurs fixes de connexion RAPIDO ET PULSE. Ainsi, en cas de crise, les agents pourront rentrer chez eux avec leur tour d'ordinateur. S'ils le veulent, s'ils déclarent avoir une connexion internet et possèdent des équipements tels que écran, clavier, souris, ils pourront télétravailler directement de leur domicile.
En revanche, il restera des fichiers sécurisés non opérables à distance car sur un boîtier de stockage en réseau ou NAS. Les agents devront en prendre une copie au préalable : mais en cas de perte, il existe une faille de sécurité auquel il faudra réfléchir avant.
En parallèle, des commandes d'ordinateurs portables et ultra portables certifié Douanes ont été lancées. SOLIDAIRES Douanes précise que tout le monde veut acheter les mêmes choses en même temps : masques, matériel informatique nomade... donc cela bloque.

Protection des agents

Distributeur de gel hydroalcoolique

La DI a déjà dispatché une dizaine de distributeur de gel hydroalcoolique sur pied, d'autres ont été commandés.

Masques de protection

Une livraison de 77 000 masques chirurgicaux supplémentaires est attendue par la DI :

- 43 500 masques de la Préfecture,
- 3 300 pour la Seine et Marne,
- 2 400 pour les Yvelines,
- 4 000 pour l'Essonne,
- 2 500 demandés pour les Haut de Seine,
- 2 280 pour la Seine Saint Denis,
- 9 000 pour la DNRED,
- 4 200 en plus pour le Val de Marne.

Ce stock permettrait aux agents de tenir jusqu'à la fin du mois de mai, période à laquelle les flux d'approvisionnement devraient se réguler.
Par ailleurs, les préfectures aussi distribuent des masques grand-public lavables. La préfecture a donné 2400 masques pour les seuls services parisiens, pour les 12 prochains jours. D'autres masques sont en attente des autres préfectures des départements limitrophes. Ils seront distribués sur demande, selon les situations, pour gérer au mieux les stocks et pour éviter une rupture.

Doctrine d'emploi des masque a ce stade : la distribution de masques FFP2 sera réservée en priorité à la SURV et et notamment à la BSITM. Les masques lavables réutilisables seront plutôt utilisés pour le quotidien de tous les agents (trajets dans les transports en commun, etc.) et les masques chirurgicaux pour les contrôles des OP/CO.
SOLIDAIRES Douanes réaffirme une des rares certitudes que l'on ait aujourd'hui sur le COVID19 : seuls les masques FFP2 (portés et retirés dans les règles) protègent les porteurs et les autres du virus, et garantissent la santé et la sécurité des personnels. Ce sont ces types de masques qui doivent obligatoirement être utilisés dès lors que l'on se trouve dans une situation à risque.
Tous les autres masques (maison, alternatifs, "grand-public", etc.) sont des bricolages plus ou moins validés et efficaces pour pallier à l'absence, après plus de 8 semaines de confinement, de masques FFP2 !
Le DI précise que des masques pourront être attribués aux agents qui utilisent les transports en commun ou qui circule à pieds, cette distribution se fera sur demande.
Ce jeudi soir, le DI déclare posséder 102 000 masques, tous types confondus.

Vitre d'accueil en plexiglas

Certains services sont déjà dotés de vitres d'accueil en plexiglas : à Paris-Est et à Paris-Ouest par exemple, les bureaux et les unités en possèdent en cas d'auditions.
SOLIDAIRES Douanes demande que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des services où cela est pertinent. Le PLI confirme que les quantités à disposition sont suffisantes pour ce faire.

Par ailleurs, SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur la gestion des personnes étrangères aux services, pénétrant dans les locaux administratifs (infracteurs, usagers,etc.). Devront-ils porter un masque ?
Si les agents ne sont pas tous dotés de masques FFP2 (notamment dans les bureaux), seuls à même de les protéger du Covid-19, ils sont susceptibles d'être contaminés. Les autres équipements de protection individuelle (EPI) ne remplissent pas la même fonction de protection des voies respiratoires.
La DI précise que juridiquement, il n'est pas possible d'imposer le port du masque.
SOLIDAIRES Douanes suggère alors de restreindre l'accès aux tiers ne portant pas de masque puisque des établissements privés le peuvent (exemple : les transports en commun et à peine d'amende!).... Le DI répond que les règles et textes en la matière pourraient évoluer rapidement.

Le PLI va être saisi sur la possibilité de mettre en place des accueils en visioconférence, là où cela est possible, pour les services accueillant du public (BCI, garantie, franchises diplomatiques...).
Au VITALYS par exemple, un cheminement précis est mis en place, notamment pour l'accueil du public qui se fera au rez-de-chaussée dans un box du hall, pour éviter que les extérieurs à la Douane circulent dans les étages du bâtiment.

Ménage, hygiène et décontamination des locaux

Pour les surfaces, des solutions type alcool à 70°, eau de Javel diluée à 0,5 % sont adéquates. D'autres substances sont préconisées sur le site de l'institut Pasteur notamment.
Les personnels de ménage ont reçu pour consigne d'insister sur les zones de contact dans les locaux (poignées, ascenseurs, etc.) et ont été dotés de nouveaux produits désinfectants. Ces personnels travaillent dans plusieurs locaux/bâtiments, utilisent les transports en commun pour la plupart et n'ont pas tous été fournis en masques de protection. Pour éviter un vecteur de contamination supplémentaire, il sera possible de leur octroyer des masques sur le stock de la Douane.
Un nouveau suivi des prestations de ménage est en train d'être mis en place, avec un système de flashcode par les personnels à l'issue de leurs prestations de ménage, pour l'ensemble des sites.

Par ailleurs, les contenants pour les EPI usagés sont relevés, a priori plus régulièrement.
Le PLI est en train de planifier les interventions de décontamination pour l'ensemble des sites de la DI, priorité est donnée au VITALYS (le week-end) et aux brigades. Des contrats pour ce type de prestation à la demande, ont été passés pour trois mois renouvelables.

Vie des services

Services de la surveillance

BSITM :
La liaison transmanche reste fortement réduite : un train Eurostar par jour jusqu'au 7 juin, pour arriver progressivement à six ou sept trains par jour vers le 10 juillet. Tout cela reste prévisionnel. Eurostar se garde la possibilité d'affréter des trains supplémentaires, les services des Douanes seront prévenus trois/quatre jours en amont. A priori, pour respecter la distanciation sociale, une place sur deux seraient occupées dans les rames.
SOLIDAIRES Douanes précise que selon ses informations, le port du masque pour les voyageurs serait obligatoire. En effet, Eurostar posséderait 10 000 masques de protection en stocks et en aurait commandé 100 000 (à cet effet ou pour les seuls salariés ?).

Pour les agents de la BSITM des missions annexes sont actuellement déployées : contrôle des trains à quais et mission de surveillance générale.
Au sujet de la pérennisation des missions en attendant un retour à la normale, comme pour l'ensemble de la SURV, il faut que tous les agents en capacité de travailler soient traités équitablement au regard de l'ordonnance de saisie des congés/RTT.

SOLIDAIRES Douanes exige que les données techniques de la climatisation et notamment le contrat de maintenance du site Eurostar soient obtenus une fois pour toute par l'administration.
Les engagements oraux ne suffisent plus, il s'agit de garantir la sécurité des agents. Il pourrait y avoir en effet un lien entre climatisation défaillante et propagation du Covid-19.
Il est impératif, en vue du déconfinement, de s'assurer du bon entretien de la climatisation du site au vue de la très large propagation du virus au Royaume-Uni. Aussi, il convient d'obtenir l'assurance que la climatisation sera opérationnelle cet été !
La DI explique que le sujet aurait été identifié par la SNCF, mais qu'il y aura sans doute un temps d'attente avant qu'un prestataire intervienne (toutes les entreprises étant soumises aux mêmes demandes).

Contrôles :
Les contrôles dans les espaces confinés (bus, trains, etc.) restent problématiques. Le DI précise qu'il faut les effectuer de manière très prudente. Les missions de contrôle des voyageurs auront une remontée très progressive. Ainsi, en attendant les directives sur le caractère obligatoire du port du masques pour les voyageurs dans les trains, il n'y aura pas de contrôle. Même consigne pour les contrôles à l'intérieur des bus pour le moment.

Les agents ont besoin de plusieurs masques selon les types de contrôle, et de pouvoir en changer au besoin. Il en faut donc suffisamment, cela conditionnera la remontée en charge des types de contrôles.

Dans les véhicules de service, il n'est pas possible de garder les 2 mètres de distance préconisés dans les bureaux, d'autant plus si présence d'un infracteur. Il faudra donc prévoir des masques supplémentaires pour ces derniers, le cas échéant.
La règle est toujours de deux agents par véhicule. Plus de deux agents doit revêtir d'un caractère exceptionnel. Les zones de contact des véhicules doivent être désinfectés entre deux services : volant, levier de vitesse, poignées, etc. Du matériel a été fournit aux agents en conséquence.

BSI Les Ulis :
Avec le respect de distances minimales contraignant les effectifs en présentiel, les locaux de la brigade des Ulis sont encore moins adaptés. Dans l'attente du déménagement de l'unité avant la fin 2020, les locaux dédies au PPF à l'aérodrome de Toussus-le-Noble servent de délestage bienvenu pour une partie des vestiaires. La tension s'est intensifiée avec l'arrivée des stagiaires mais les vacations sont adaptées pour tenir compte des contraintes dues à la crise sanitaire...

Équipes Maitres de Chien:
Si les EMC estiment être en mesure de respecter les consignes sanitaires préconisés par la Médecine de Prévention (l'étude est toujours en cours à la DG), ils peuvent effectuer des inter-entions, sinon, l'administration préconise de les affecter plutôt à des missions de type entraînement du chien, voire en renfort EMC à la BSM.

Formation professionnelle :
Pour les séances de tir, la reprise des formations ne se ferait pas avant le mois de septembre. Une remise en cause du schéma usuel des séances de tir est aussi en cours d'élaboration entre l'ENDLR et la DG, afin d'assurer la sécurité des séances.

Services OP/CO -AG

Bureau d'Aulnay-sous-Bois :
Au bureau d'Aulnay-sous-bois, quatre agents sur six sont en télétravail. La charge de travail y est conséquente notamment en ce qui concernent la réglementation. En effet, le bureau a dédouanés à ce jour 60 millions de masques de protection.

Bureaux de Paris-Ouest :
Une charge de travail importante également aux bureaux de Paris-Ouest, particulièrement à Gennevilliers. En SURV, Il y a bien sûr une limitation avec les contraintes des services judiciaires et de la gendarmerie mais tous les agents ont à cœur de bien faire et d'envisager au mieux la reprise.

Missions TICPE :
Dans le PRA à la page 20, SOLIDAIRES Douanes précise que la mission de sécurisation de cette fiscalité est aussi le fait des 3 pôles pétrole (Rungis, Trappes et Gennevilliers) : il faudra redéfinir les modalités de reprise des missions de contrôle documentaire et physique. La DI l'acte et fera un rajout en ce sens.
Une autre syndicat demande l'obtention d'un plan de soutien aux managers de proximité. En effet, ces agents ont été très sollicité durant la crise.

Centre de dédouanement postal de Chilly-Mazarin (CDP):
Au CDP de Chilly-Mazarin, sur le fret postal (axe de contrôle prioritaire de la DG), les contrôles mixtes avec les services de la surveillance sont porteurs en termes de résultats. Le DI attend que cela se confirme avec les unités des autres directions. Ce type de contrôle permet aussi aux agents de la SURV de se former sur les contrôles des entrepôts secondaires de fret car il y a une consigne nationale de renforcement de ces contrôles.

SOLIDAIRES Douanes entend bien qu'en cette période de crise sanitaire, afin de redonner une position de travail aux agents SURV et de leur éviter les positions d'ASA, l'administration cherche par tous moyens d'éviter que ces agents soient lésés. Néanmoins, il ne faudrait pas que cela aboutisse à la désappropriation de cette mission par les agents OP/CO qui jusque-là l'ont menée avec de bons résultats également ; la question de fond et pour l'après crise, est bel et bien là aussi le manque d'effectif OP/CO pour faire face à cette « mine inépuisable » !
Le DI insiste sur le fait qu'il ne faut pas avoir de « réflexes propriétaires » sur les contrôles du fret express et postal. Il précise qu'il y a bien assez à faire pour les agents OP/CO et SURV. Le fret express reste une mine inépuisable alors pourquoi en faire des chasses gardées ?

Bonne nouvelle, le véhicule de scanner à large capacité a trouvé un garage de remisage, ce qui le rend opérationnel pour la recherche LCF dans le fret express.

Centre Interrégional de Saisies de Données :
Le chef de service précise que le service fonctionne avec une majorité d'agents en télétravail. Pour sept agents, impossible de se rendre sur place. En moyenne, ce sont environ 4/5 agents par jour qui ont travaillé en présentiel sur la durée du confinement. Ce mode de fonctionnement va perdurer ainsi les premier temps du déconfinement.
Il n'y a pas de rupture majeure dans la saisie des données, cependant les agents sont très inquiets quant à l'application de l'ordonnance sur le retrait des Congés/ARTT.

Autres

Stagiaires :
La DI précise que certains stagiaires sont naturellement repartis chez eux, souvent en région. Ils sont intégrés dans leurs services depuis le 16 mars et restent joignables.

Chaque situation sera examinée individuellement avec bienveillance dans ces circonstances exceptionnelles. En effet, ils ne peuvent télétravailler de fait (bien qu'étant en position de travail) et certains ne pourront peut-être pas être présents à partir du 11 mai.
A ce stade, leur situation sera tout sauf défavorable in fine. Si les Contrôleurs stagiaires ont eu l'intégralité de leur formation initiale, les Inspecteurs stagiaires n'auront eu qu'environ un tiers de celle-ci. Il devra en être tenu compte pour leur rapport de stage, tous n'ayant pas eu accès de la même façon à leur service.
Leur reprise se fera très progressivement : ils ne sont en effet pas encore pleinement opérationnels et ne pourront pas tous être encadrés en simultané, faute d'agents titulaires présents pour le faire.

SOLIDAIRES Douanes demande que leur position administrative soit précisée. Pour SOLIDAIRES Douanes, ayant un rapport de stage à rédiger, leur formation à réviser... ils doivent être dans une position de travail. La DG n'a jamais voulu encadrer le temps de travail et les modalités nécessaires aux révisions et à la rédaction des rapports de stage. Néanmoins, ces temps sont primordiaux à la validation de la formation continue des stagiaires, ils ne devrait donc pas se faire sur leur temps de repos, les stagiaires ayant les mêmes droits en la matière que quiconque.
La DI en prend acte mais ajoute qu'il faudra attendre la déclinaison des textes.
NB : ce que la DG semble avoir validé au bénéfice de ces agents stagiaires -cf note DG sur les congés !

Restauration collective, repas :
SOLIDAIRES Douanes précise que le bénéfice du taux de repas à 17,50€ est diversement appliquée selon les services, notamment en surveillance, à cause de la complexité de CHORUS DT et cela malgré le pas à pas fournit par la DI. SOLIDAIRES Douanes demande qu'un mail soit renvoyé à tous les agents pour rappeler ce droit en l'absence de solution de restauration collective.
Le DI est d'accord.

Il faut en outre privilégier les ustensiles de cuisine, couverts et assiettes, personnels, dans un souci d'hygiène, plutôt que ceux présents dans les services éventuellement.

Les restaurants administratifs de l'AGRAF ouvriront de 11hOO à 14h30 : la DI calera donc les horaires de travail et de repas pour limiter l'affluence.

Au VITALYS, la possibilité de modifier les horaires de travail est étudié pour les mêmes raisons.

Paris, le 7 mai 2020